

Questions orales

[Français]

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, ce que le premier ministre a dit hier, très clairement, c'est que tout changement des compétences constitutionnelles du Québec ne se fera qu'avec le consentement des Québécois. Il m'apparaît que c'est très clair comme prise de position de ce gouvernement.

[Traduction]

M. Stephen Harper (Calgary-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je crois que cet engagement est fort valable et j'espère que le premier ministre est prêt à le renouveler devant tous les Canadiens.

Après le dernier référendum de 1980, nous avons engagé des discussions constitutionnelles avec le gouvernement péquiste du Québec. Ce fut très problématique pour le pays tout entier et surtout pour le Québec.

Le gouvernement croit-il que le gouvernement du Parti québécois serait un participant coopératif, ouvert et constructif lors de négociations constitutionnelles?

[Français]

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, il est très clair, après ce référendum où nous souhaitons de tout notre coeur que ce pays demeure uni, que le premier ministre du Québec sera toujours M. Parizeau. Étant donné que le seul rêve et la seule obsession de M. Parizeau ont toujours été de créer un pays séparé, il serait peut-être un peu surprenant qu'il s'assoie à une table de conférence constitutionnelle. Je peux exprimer l'espoir que le premier ministre du Québec se soumettra au vote démocratique des Québécois.

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Travail.

Manifestement, le Canada anglais rejette formellement toute perspective de changement constitutionnel en faveur du Québec. Et c'est ce qui faisait dire au chef du Parti réformiste, et je le cite: «Il n'y a pas de marché pour la société distincte au Canada; c'est une vieille, vieille affaire.»

La ministre du Travail admettra-t-elle que, même si le premier ministre disait vouloir enchâsser dans la Constitution le principe de la société distincte, il ne le pourrait pas en raison de l'opposition ferme du Canada anglais, comme l'ont démontré hier les propos des premiers ministres de la Colombie-Britannique, de Terre-Neuve et du Manitoba?

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, je pense que, encore une fois, on déforme les propos des principaux leaders de ce pays.

Ce que plusieurs premiers ministres des autres provinces ont dit, c'est qu'ils ont reconnu le principe de la société distincte pour les Québécois, et en même temps, ils ont posé la question: «Est-ce que la priorité, ici, dans ce pays, est de s'asseoir et de changer la Constitution du pays?»

C'est cela que les premiers ministres des autres provinces ont dit. Et les Québécois disent exactement la même chose. Quand on leur pose la question: «Quelle devrait être la priorité de votre gouvernement provincial?» Savez-vous ce qu'ils répondent? Au-delà de 80 p. 100 des gens nous disent: «L'économie, l'emploi, les services de santé, l'éducation.» Seulement 8 p. 100 nous parle du statut politique du Québec. Donc, si on veut répondre aux priorités de nos concitoyens, il faut d'abord et avant tout s'attaquer aux problèmes qui sont là devant nous. C'est ce que les premiers ministres ont confirmé dans les autres provinces.

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert, BQ): Monsieur le Président, doit-on comprendre que si les premiers ministres du Canada anglais signifient une fin de non-recevoir aussi ferme à tout changement constitutionnel, c'est en raison encore une fois du marchandage conclu avant le début de la campagne référendaire entre le premier ministre du Canada et eux, à l'effet qu'ils promettaient qu'il n'y aurait aucun changement constitutionnel pour le Québec, comme l'affirme l'éditorial du *Daily Gleaner*?

M. Robichaud: C'est écoeurant, ce qu'elle a dit là.

● (1440)

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, probablement que la députée du Bloc québécois a fait erreur quand elle a parlé de notre premier ministre en le qualifiant de «premier ministre du Canada anglais». À ce que je sache, notre premier ministre, qui est un francophone de Shawinigan, est le premier ministre de tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

Mme Robillard: Et en tant que premier ministre de tous les Canadiens, y compris des Québécois, c'est la responsabilité du premier ministre de faire comprendre la gravité du choix qui nous attend tous le 30 octobre, la destruction de notre pays, qui s'appelle le Canada.

Je répète que ce n'est pas n'importe quel pays au monde, c'est un pays dont nous sommes fiers et dans lequel nous avons évolué, dans lequel nous nous sommes développés. Je peux vous dire que toutes les personnes qui croient à ce pays vont mettre tous les efforts nécessaires pour que le 30 octobre, tout le monde dise non à la séparation.

* * *

[Traduction]

LA SANTÉ

M. Grant Hill (MacLeod, Réf.): Monsieur le Président, les réformistes provinciaux veulent que le gouvernement fédéral respecte la compétence des provinces en matière de santé. La ministre a jusqu'ici refusé d'adopter cette approche.

La ministre de la Santé va-t-elle aujourd'hui s'engager à respecter les compétences provinciales en matière de santé?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, une des raisons pour lesquelles le Canada est le meilleur pays au monde, c'est précisément grâce à notre régime d'assurance-maladie.